

## PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant la 2<sup>ème</sup> série de compléments au budget 2018*

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal du 1er septembre 2016, nous sollicitons l'octroi de compléments au budget pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

		Budget 2018	Crédit compl.
<b>A. CHARGES</b>			
<b>1. ADMINISTRATION GENERALE</b>			
101.3653.00	Aides, subventions culture, loisirs Convention avec l'association Numerik Games, prise en charge des frais d'électricité (décision municipale du 06.06.2018)	172'860	33'000
110.3012.00	Salaires personnel auxiliaire Mesures transitoires pour l'organisation de la filière Greffe, remplacement du responsable (décision municipale du 30.05.2018)	70'700	24'000
<b>2. FINANCES ET SPORT</b>			
171.3012.00	Salaires personnel auxiliaire Remplacement temporaire d'un garde- bains à la piscine couverte (décision municipale du 22.08.2018)	153'500	15'190
171.3030.00	AVS-AI-APG-AC Remplacement temporaire d'un garde- bains à la piscine couverte (décision municipale du 22.08.2018)	72'210	960
171.3031.00	Allocations familiales Remplacement temporaire d'un garde- bains à la piscine couverte (décision municipale du 22.08.2018)	26'590	430

171.3040.00	Caisse de pension Remplacement temporaire d'un garde-bains à la piscine couverte (décision municipale du 22.08.2018)	159'660	2'890
171.3012.00	Salaires personnel auxiliaire Engagement de 2 gardes-bains pour la saison estivale (décision municipale du 10.10.2018)	153'500	34'000
<b>3. BATIMENTS ET URBANISME</b>			
344.3141.31/98	Entretien-rénovations des bâtiments PF HLM Bullet 3, réparation ascenseur (décision municipale du 23.05.2018)	188'000	14'200
346.3141.31/36	Entretien-rénovations des bâtiments PF Immeuble Jordils 65, renforcement de la dalle du rez-de-chaussée (décision municipale du 23.05.2018)	305'000	24'970
346.3185.00/25	Honoraires, frais d'expertises et cachets Immeuble Sport 5, fais d'avocat et de notaire en vue de l'instrumentation d'une PPE (décision municipale du 12.09.2018)	20'000	48'000
355.3141.10/13	Entretien-rénovation des bâtiments scolaires Suppression des places de jeux aux écoles de Fontenay, Montagny, Pierre-de-Savoie et Prés-du-Lac (décision municipale du 26.09.2018)	421'700	21'500
420.3185.00	Honoraires, frais d'expertises et cachets Frais de procédures et expertises en matière de police de constructions (décision municipale du 03.10.2018)	35'000	24'000
<b>4. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT</b>			
413.3155.00	Entretien des véhicules Remplacement de la boîte à vitesses d'un camion (décision municipale du 12.09.2018)	307'000	21'100
431.3142.10	Entretien réseau routier Arrêt de bus HEIG-VD, pose d'un revêtement ECF (décision municipale du 20.06.2018)	492'000	48'000

## 5. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

718.3116.00	Achat de matériel spécialisé Réorganisation du Passeport-vacances (décision municipale du 25.08.2018)	77'500	13'200
718.3188.00	Frais de transport Réorganisation du Passeport-vacances (décision municipale du 25.08.2018)	30'000	19'950
718.3161.00	Loyers et locations Réorganisation du Passeport-vacances (décision municipale du 25.08.2018)	58'400	1'600
718.3012.00	Salaires personnel auxiliaire Réorganisation du Passeport-vacances (décision municipale du 25.08.2018)	136'700	9'600
718.3101.00	Fournitures bureau, imprimés et consommables Réorganisation du Passeport-vacances (décision municipale du 25.08.2018)	4'000	8'600
718.3113.00	Achats de matériels culture et loisirs Réorganisation du Passeport-vacances (décision municipale du 25.08.2018)	3'000	2'500

## 6. SERVICE DES ENERGIES

807.3012.00	Salaires personnel auxiliaire Organisation de la réception du SEY suite à un congé maladie pour les mois de juillet et août 2018 (décision municipale du 27.06.2018)	158'000	11'000
807.3012.00	Salaires personnel auxiliaire Organisation de la réception du SEY suite à un congé maladie pour les mois de septembre à décembre 2018 (décision municipale du 29.08.2018)	158'000	21'200
807.3030.00	AVS-AI-APG-AC Organisation de la réception du SEY suite à un congé maladie pour les mois de juillet et août 2018 (décision municipale du 29.08.2018)	58'950	1'340
807.3031.00	Allocations familiales	21'710	

	Organisation de la réception du SEY suite à un congé maladie pour les mois de juillet et août 2018 (décision municipale du 29.08.2018)		600
807.3040.00	Caisse de pension	127'850	
	Organisation de la réception du SEY suite à un congé maladie pour les mois de juillet et août 2018 (décision municipale du 29.08.2018)		4'030
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>405'860</b>

## B. REVENUS

### 1. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

718.4331.00	Participation aux frais de pension	90'000	
	Réorganisation du Passeport-vacances (décision municipale du 25.08.2018)		24'000
718.4523.00	Participation de communes	0	
	Réorganisation du Passeport-vacances (décision municipale du 25.08.2018)		25'000
	<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>49'000</b>

## C. Tableau de synthèse des crédits complémentaires

Un tableau récapitulatif des crédits complémentaires pour les années 2010-2018 vous est présenté ci-dessous :

	1ère série	2ème série	Total
2010	804'200	832'400	1'636'600
2011	539'900	539'300	1'079'200
2012	713'000	838'000	1'551'000
2013	575'900	960'300	1'536'200
2014	252'300	678'010	930'310
2015	359'857	525'950	885'807
2016	163'774	764'965	928'739
2017	320'100	647'650	967'750
2018	310'900	356'860	667'760



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Des compléments au budget 2018, représentant au total une augmentation de charges de CHF 405'860.- et une augmentation de revenus de CHF 49'000.-, sont accordés à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2018	2'229'340
+ Augmentation des charges nettes 1 <sup>ère</sup> série	310'900

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	57'000	0
2. Finances et sports	53'470	0
3. Bâtiments et urbanisme	132'670	0
4. Travaux et environnement	69'100	0
5. Jeunesse et cohésion sociale	55'450	49'000
6. Service des énergies	38'170	0
	<u>405'860</u>	<u>49'000</u>

Charges supplémentaires	405'860
Revenus supplémentaires	<u>49'000</u>

<b>Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires</b>	<b><u><u>2'897'100</u></u></b>
--	--------------------------------

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		Le Secrétaire
		
J.-D. Carrard		F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Daniel Carrard, syndic